

COREG de Bretagne de cyclotourisme

CHALLENGE DES RANDONNEES PERMANENTES DE CYCLOTOURISME 2018

(6^{ème} édition)



Règlement du challenge COREG Bretagne de cyclotourisme

Version 06 du 15 /09/2018

1/Le challenge a pour but de faire connaître les Randonnées Permanentes de cyclotourisme, gérées par les clubs du COREG Bretagne.

2/Le challenge est à l'initiative de la Commission Tourisme du COREG de Bretagne. Elle établit le règlement, les modifications éventuelles, gère et contrôle les fiches d'activité.

3/Ce challenge est réservé aux cyclotouristes affiliés à la FFCT.

4/ Deux challenges sont proposés aux cyclotouristes :
a/ Challenge individuel féminin ; b/ Challenge individuel masculin .

5/ Les cyclotouristes souhaitant participer au challenge, de l'année en cours, envoient par mail ou par courrier, leur fiche d'activité, correctement remplie, au correspondant de la commission tourisme de la Ligue de Bretagne. (**Avant le 21 OCTOBRE**) :

SERGE MASSOT 2-La Clôture 35580 BAULON Tél. : 02 99 85 39 03 « sergemassot35@hotmail.fr »

6/ Pour le challenge individuel (masculin et féminin) : sont prises en compte toutes les RP réalisées (et homologuées) depuis le 01/01/2003 , jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Le cumul des points sera établi par le correspondant, ainsi que l'affectation à un grade. (liste de 9 grades)

7/ La liste des grades sont les suivants :

Challenge Permanent individuel 2018

COTON : 1 pt ;// ETAIN : 4 pts ;// BRONZE : 6 pts ;// ARGENT : 12 pts ;// EMERAUDE : 22 pts ;// VERMEIL : 34 pts ;// OR : 46 pts ;// DIAMANT : 60 pts ;// PLATINE : 84.5 pts.

8/ Pour la 6^{ème} année du challenge, 30 RP ont été retenues, avec chacune une cotation en points proportionnelle à la distance kilométrique de ladite RP. La liste des RP, avec sa cotation associée, est mentionnée sur la fiche d'activité. (2018 : 2 nouvelles RP : De Napoléonville à Napoléon-Vendée et Le Trégor.)

9/Le cyclotouriste s'engage sur l'exactitude des données mentionnées sur sa fiche d'activité, qui peut, selon les cas être vérifiées près des correspondants des Randonnées Permanentes. En cas de litige sur les informations déclarées sur la fiche individuelle d'activité, la commission tourisme du COREG Bretagne de cyclotourisme prendra les décisions nécessaires.

10/ Le challenge des clubs, est supprimé en 2018.

12/ Pour les différents challenges, chaque RP réalisée n'est comptabilisée qu'une seule fois.

13/ Les résultats des 2 challenges seront proclamés lors de l'Assemblée Générale annuelle du COREG de Bretagne .

Pour information complémentaire concernant la fiche individuelle d'activité et le règlement contact :
Serge Massot 2-La Clôture 35580 BAULON tél. : 02 99 85 39 03 mail : sergemassot35@hotmail.fr